

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 1^{er} décembre 2011
(Matin, en présence des présidents de commission)**

Relevé de conclusions

Participants

Membres du Bureau

Organismes représenté ou titre de présence

M.	Jean-Luc	BIACABE	ACFCI
M.	Jean-Philippe	COTIS	Directeur général de l'Insee
Mme	Joëlle	DELAIR	CFDT
M.	Patrick	DUCHATEAU	Medef
M.	Jean-Pierre	DUPORT	Président du Cnis
M.	Charles	EL NOUTY	CGPME
M.	Jacques	FOURNIER	Banque de France
M.	Gilles	POUZIN	CFTC
M.	Benoît	ROBIN	CGT-FO
Mme	Roxane	SILBERMAN	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	François	VINCENT	CFE CGC

Présidents de commission

Mme	Françoise	BOUYGARD	Emploi, qualification et revenu du travail
M.	Lionel	FONTAGNÉ	Entreprises et stratégies de marché
M.	Pierre-Yves	GEOFFARD	Services publics et services aux publics
M.	Jean-Paul	POLLIN	Système financier et financement de l'économie
M.	Jean-Marie	VANLERENBERGHE	Territoires

Autres participants

M.	Pierre	AUDIBERT	Insee
M.	Philippe	BRION	Insee
Mme	Brigitte	BAILLY-SAINTE-CLUQUE	ASP
M.	Paul	CHAMPSAUR	Président de l'ASP
M.	Jean-Étienne	CHAPRON	Insee - Président du comité du label
M.	Philippe	CUNEO	Cnis
M.	Fabrice	LENGLART	Insee
M.	Dominique	MARCHAND	ASP
M.	Sylvain	MOREAU	SOeS
Mme	Fabienne	ROSENWALD	MAAPRAT – SSP
Mme	Béatrice	SÉDILLOT	Dares
Mme	Dalila	VIENNE	Cnis

Excusés ou représentés

M.	Jean-Marc	BÉGUIN	Insee
M.	Henri	CHEYNEL	FFB
M.	Michel	DINET	Représentant des collectivités territoriales
M.	Denis	DURAND	CGT
Mme	Patricia	FERRAND	CFDT
M.	Jean-Claude	FRÉCON	Président de la Cnerp
M.	Jean-Luc	HAAS	CFE-CGC
Mme	Catherine	LION	Fnsea
M.	Arnold	PUECH D'ALISSAC	Fnsea
Mme	Christine	URIBARRI	APCM
M.	Olivier	GARNIER	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. **L'Autorité de la statistique publique - La labellisation - Paul Champsaur..... 3**
2. **Travaux 2011 / 2012 des commissions - Présidents et rapporteurs de commission 10**
3. **Modalités de présentation des programmes de travail au Cnis - Philippe Cuneo..... 17**

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT présente les excuses d'un certain nombre de membres du bureau parmi lesquels Denis Durand, qui lui a adressé un courrier dont il remet une copie aux participants. Le Bureau du Cnis élargi accueille pour la première fois Sylvain Moreau, chef du SOeS du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en remplacement de Bruno Trégouët, qui rejoint l'inspection générale de l'Insee. Jean-Pierre DUPORT salue par ailleurs Madame Legendre, du secrétariat général, qui participe pour la dernière fois à une réunion du Bureau du Cnis. Il la remercie pour l'ensemble du travail effectué au sein du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT remercie chaleureusement Paul Champsaur d'avoir accepté de participer à une réunion du Bureau du Cnis. Pour la première fois sont ainsi réunis les trois acteurs de la gouvernance de la statistique publique. Paul Champsaur pourra évoquer l'action qu'il mène à la tête de l'Autorité de la statistique publique (ASP). Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'il est appelé à présenter un rapport devant l'ASP le 14 décembre. Il a semblé utile, toutefois, qu'un échange puisse avoir lieu en Bureau avec le Président de l'ASP. Cet échange sera l'occasion de revenir sur plusieurs questions évoquées au sein des instances du Cnis, par exemple à propos du dispositif de labellisation. Jean-Pierre DUPORT rappelle enfin que Paul Champsaur est à l'origine de sa nomination à la Présidence du Bureau du Cnis. Ce dont il le remercie.

Des modifications vont intervenir au sein du secrétariat général du Cnis, du fait de la réorganisation de la Direction générale de l'Insee. Jean-Pierre DUPORT indique avoir été tenu régulièrement informé des conséquences de ces projets pour le Cnis. Les modifications en cours ne lui semblent poser aucune difficulté du point de vue des travaux du Cnis, et il a donc émis un avis favorable au projet en cours.

1. L'Autorité de la statistique publique

Paul CHAMPSAUR exprime sa grande satisfaction quant à sa participation au Bureau du Cnis pour évoquer l'Autorité de la statistique publique (ASP). La création de l'ASP se comprend dans un mouvement international, initié il y a une douzaine d'années par l'ONU, qui a défini des principes déontologiques pour la statistique publique. Ce mouvement a été suivi par des directives du FMI, aujourd'hui appliquées par la France, concernant l'élaboration et surtout la diffusion de statistiques publiques. Ces normes du FMI sont fondamentales et respectées avec attention par l'Insee comme par d'autres producteurs de statistiques. Elles énoncent notamment dans quelles conditions les statistiques peuvent être transmises avec un peu d'avance, sous embargo, aux autorités politiques et/ou administratives. L'Union européenne a pris le relais des recommandations en matière de qualité statistique, avec pour déclencheur les statistiques erronées fournies par la Grèce. L'Union européenne a adopté un règlement fixant des « bonnes pratiques » pour la statistique publique. Elle a invité les États membres à se doter d'institutions veillant à l'application de ces principes. La France a ainsi décidé, par une loi de 2008, de créer l'Autorité de la statistique publique, plus spécifiquement chargée de s'assurer que les statistiques publiques (concept non défini par la loi) sont effectivement produites et diffusées conformément à ces règles.

La statistique française date de l'immédiat après-guerre. C'est à cette époque qu'a été construit le système statistique français, composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM). On pensait alors que l'essentiel de la statistique serait produit par ce service statistique. Ce ne fut pas le cas.

Certes, le système statistique continue de s'étendre progressivement, notamment au travers des SSM. Un des rôles de l'ASP est de le surveiller et, en particulier, de donner son agrément à la création de nouveaux services statistiques ministériels. Il l'a fait à deux reprises. Le premier dossier de ce type soumis à l'ASP a fait suite à la séparation du ministère de l'éducation nationale, une partie étant consacrée à l'enseignement primaire et secondaire, l'autre partie à l'enseignement supérieur et à la recherche. Un service statistique spécialisé pour l'enseignement supérieur a ainsi été créé, correspondant à une sous-direction placée sous l'autorité de Monsieur Olivier Lefebvre. L'ASP a rendu un avis favorable sur le projet d'arrêté portant reconnaissance de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche comme service statistique. Elle a rendu un avis similaire, plus récemment, concernant l'attribution par le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du statut de SSM au bureau des études statistiques en matière fiscale de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) qui constitue un important fournisseur de statistiques fiscales, tout en exprimant sa volonté d'obtenir de la DGFIP une information régulière concernant les modalités pratiques de sa mise en œuvre, de façon à pouvoir suivre les progrès effectuées. La DGFIP, en plein accord avec l'ASP, souhaitait donner davantage de visibilité et faciliter l'accès aux statistiques qu'elle produit. Le Bureau statistique a ainsi été érigé récemment en service statistique ministériel.

Derrière ce mouvement se trouve une volonté de plus grande transparence de la part de la DGFIP, ce dont se réjouit l'ASP.

Il est à noter que l'ASP considère que toutes les statistiques produites par le service statistique sont réputées statistiques publiques. Les services ministériels, comme l'Insee, sont supposés satisfaire les préceptes européens – ce qui est le cas, confirme Paul CHAMPSAUR, qui souligne la qualité de la statistique française au plan international.

Il existe toutefois des statistiques qui ne sont pas produites par le service statistique public (Insee et SSM) et qui sont produites par des services ne remplissant pas les conditions pour devenir des SSM.

Un cas typique est celui des statistiques du prix des logements anciens produites par la Chambre des notaires de Paris. Ces statistiques, élaborées sous l'égide d'un Conseil scientifique et dans le cadre d'une convention avec l'Insee, sont de bonne qualité. L'Insee ayant confirmé que les engagements pris par la Chambre des Notaires de Paris paraissent conformes aux recommandations figurant dans le rapport sur la labellisation de la statistique publique. L'ASP a labellisé la statistique trimestrielle du prix des logements en Ile-de-France, produite conjointement par la Chambre des notaires de Paris et l'Insee. Cette labellisation devrait s'étendre au prix des logements en province.

Les caisses de Sécurité sociale, coordonnées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), produisent également des statistiques importantes. Il en est de même de Pôle Emploi qui fournit des statistiques sur les personnes inscrites à Pôle Emploi. Ces statistiques ont vocation à devenir des statistiques publiques.

Enfin, certaines administrations ne se sont pas dotées de SSM et n'ont pas l'intention de le faire. Il s'agit par exemple de la partie du ministère de l'intérieur tournée vers les questions de sécurité. Elle a pris une autre voie à travers la création de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP). Ses travaux sont en partie basés sur les chiffres de la police et de la gendarmerie. Il est possible qu'une partie des statistiques qui en sont issues deviennent des statistiques publiques. Tel n'est pas le cas pour l'instant.

Il faut distinguer les statistiques produites à partir d'enquêtes de celles élaborées à partir de fichiers à caractère administratif. Dans l'immédiat après-guerre, on pensait qu'allaient se développer les statistiques d'enquêtes. Ceci a effectivement eu lieu et il existe des enquêtes importantes, telles que l'enquête « Emploi ». Les fichiers administratifs ont cependant connu un renouveau de par le monde du fait des progrès technologiques. Les chiffres qui en sont issus tendent à se développer. Dans l'hypothèse d'un fichier correctement renseigné, ces chiffres méritent d'être qualifiés de statistiques publiques, pourvu que les règles de bonnes pratiques européennes soient satisfaites.

Un des rôles de l'ASP est de s'intéresser aux chiffres produits en dehors du service statistique public, à partir de fichiers administratifs, par des organismes qui n'ont pas vocation à devenir des SSM. Cela suppose un processus d'instruction et de labellisation. Il existe déjà un processus de labellisation du Cnis : celui des enquêtes. Les chiffres tirés d'enquêtes labellisées par le ministre, sur les recommandations du Cnis, sont considérées comme des statistiques publiques. L'ASP va porter son attention sur des statistiques produites par d'autres moyens. Le cas typique est celui des personnes inscrites à Pôle Emploi. Au cours des prochaines années, l'ASP va ainsi accroître la liste des statistiques publiques, censées respecter, du point de vue des conditions de leur production et de diffusion, les règles européennes. Ce processus suppose de mettre en place une procédure. L'ASP s'est engagée dans ce travail de façon assez informelle, en labellisant les statistiques trimestrielles de l'emploi produites au niveau national par l'ACOSS, institution dotée de moyens statistiques importants. Une procédure plus formelle d'instruction sera cependant nécessaire pour aller plus loin. Le cas de Pôle Emploi est un peu plus complexe. Il sera traité par l'ASP au cours du second semestre 2012.

Une extension des missions du comité du label pour le compte de l'ASP est ainsi prévue afin de se pencher sur les chiffres produits à partir de fichiers administratifs. Dans le courant de l'année 2012, l'ASP le saisira afin que celui-ci inscrive à son programme de travail l'examen d'un certain nombre de projets parmi lesquels l'extension de l'indice des prix des logements anciens à la province, les inscrits à Pôle emploi et les caisses de Sécurité sociale.

D'autres chiffres pourraient être concernés comme ceux relatifs à la sécurité routière et ceux de l'ONDRP. A ce sujet le Président du Conseil d'orientation de l'ONDRP, a souhaité aborder l'obtention du statut de SSM pour l'ONDRP et la labellisation de sa production. Le Président de l'Autorité a alors précisé que pour devenir SSM, il fallait appartenir à l'administration centrale et avoir des conditions réglementaires satisfaisantes.

Toutefois, le Président de l'Autorité a indiqué que l'ASP était prête à examiner certaines productions de l'ONDRP en vue de leur labellisation.

L'ASP statuera ainsi, chaque année, sur deux ou trois projets de ce type, après instruction par le comité du label. Le Cnis sera tenu régulièrement informé de l'avancée de ces travaux.

Le processus sera, dans certains cas, relativement simple, par exemple en ce qui concerne l'Acoss. Il faudra certainement, dans d'autres cas, que l'ASP fasse appel aux services d'inspections générales afin d'auditer des processus et de formuler des recommandations d'amélioration.

Jean-Pierre DUPORT demande confirmation du fait que le comité du label n'est pas appelé à changer de nom.

Philippe CUNEO le confirme.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'un double rattachement de ce comité à l'ASP et au Cnis est prévu dans le projet de décret.

Philippe CUNEO ajoute que l'instruction des dossiers de l'ASP par le comité du label sera réalisée par une formation spécifique.

Roxane SILBERMAN remercie Paul Champsaur pour cette intervention, très importante et intéressante du point de vue des réflexions en cours au Cnis. Elle souhaite les resituer dans le contexte international actuel. En tant que chercheur, Roxane SILBERMAN observe que des discussions similaires ont lieu ailleurs. Les appréciations nationales diffèrent sur ce qui relève ou non de la statistique publique. Dans les pays « à registre », notamment, les données administratives, qui sont plus centralisées et plus organisées, sont utilisées depuis beaucoup plus longtemps. Les problèmes s'y posent donc différemment. En tout état de cause, les frontières partout sont en train de se déplacer entre enquêtes et sources administratives. Roxane SILBERMAN est très sensible à ce que ce problème soit évoqué. La façon dont il est posé en France semble très dépendante du contexte historique français. Il est en tout cas de l'intérêt de tous d'aller, quel que soit le processus adopté, vers des méthodologies plus transparentes quant à la façon dont de nombreux chiffres importants dans le débat public sont produits. Tout ce qui ira en ce sens sera important. Il faut cependant prendre garde à ce dont on parle. Une enquête probabiliste et des données administratives exhaustives étroitement liées à un processus administratif relèvent par exemple de processus très différents et le recours très utile aux sources administratives ne peut malgré tout remplacer certaines enquêtes. Roxane SILBERMAN remarque par ailleurs qu'au moment où l'on s'efforce de faire entrer un certain nombre de données dans le champ de la statistique publique, on assiste aussi parfois à des mouvements contraires. Ainsi, le RICA, dans le domaine de l'agriculture, est sorti de la statistique publique, ce qui peut soulever des interrogations. Roxane SILBERMAN prend note avec intérêt de l'entrée dans le périmètre de la statistique publique, de la DGFiP. Elle espère que cela facilitera l'accès des chercheurs aux données de la DGFiP. Elle souhaite souligner d'une manière générale que ce débat sur le périmètre de la statistique publique et ses évolutions met en lumière un problème parallèle quant au périmètre d'accès des chercheurs aux données. De grands progrès ont été faits en ce qui concerne l'accès des chercheurs aux données de la statistique publique et un dispositif sécurisé, le CASD (Centre d'accès sécurisé distant aux données) a été mis en place pour l'accès aux données très détaillées dans ce périmètre. Or l'intérêt des chercheurs pour des données aux frontières de ce périmètre va croissant. Il serait à cet égard utile que le CASD puisse d'ores et déjà être utilisé pour des données telles que celles de l'ACOSS et de Pôle emploi qui ont été évoquées justement par Paul Champsaur, et ce même si le Comité du secret n'a pas compétence à cet égard.

Paul CHAMPSAUR précise que si n'importe quel organisme peut produire des chiffres, l'ASP n'a compétence que pour statuer sur des statistiques produites dans un cadre public.

Roxane SILBERMAN demande si les données qui seront labellisées en tant que statistiques publiques auront vocation à être suivies dans le temps par l'ASP.

Paul CHAMPSAUR le confirme.

Roxane SILBERMAN indique que si l'on se dirige vers une diminution du nombre des enquêtes, il sera important d'offrir au monde de la recherche la possibilité de réaliser des enquêtes probabilistes, ce qui suppose la possibilité de tirer des échantillons dans les bases de la statistique publique.

Paul CHAMPSAUR indique que tel est déjà le cas. Le RICA est produit par un SSM. Il s'agit donc d'une statistique publique.

Fabienne ROSENWALD confirme que le RICA est produit par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture. Les centres comptables transmettent au service compétent du ministère de l'agriculture des comptabilités agricoles. Il répond à un règlement de l'Union européenne qui ne le définit pas comme une enquête

statistique. En effet, le RICA est un outil de pilotage de la Commission Européenne pour simuler des politiques publiques.

Le SSP s'est donc mis en conformité avec le règlement de l'Union européenne pour le statut du RICA. Cependant, pour permettre à de nombreux acteurs des études à partir de cette source, le fichier a été anonymisé afin de pouvoir le mettre en ligne et répondre aux besoins des différents utilisateurs du RICA (chambres d'agriculture, centres techniques, chercheurs, etc.). Les processus d'anonymisation sont toujours complexes et une réflexion a été engagée avec l'Inra et le Cemagref, qui estiment que les procédures d'anonymisation ne permettent pas de répondre à leurs besoins de façon complète. Une réflexion est ainsi en cours avec les services sur le plan méthodologique afin de déterminer comment améliorer ce processus d'anonymisation ou mieux répondre aux besoins de ces utilisateurs

Paul CHAMPSAUR précise qu'un SSM peut effectivement posséder des données non statistiques, comme le RICA. Il souligne cependant que toute la statistique publique est concernée par les procédures de diffusion de données aux chercheurs. Une statistique publique a donc vocation à pouvoir être utilisée par les chercheurs, notamment s'il existe des bases de données individuelles. Le centre d'accès sécurisé, le CASD, placé auprès, chargé de mettre ces fichiers à la disposition des chercheurs, travaille et étend sans cesse la gamme de ses prestations. Ses moyens sont en croissance. Il a obtenu, en particulier, des crédits pour les opérations liées à la demande publique. Les comparaisons internationales ne sont pas défavorables à la France, notamment en termes de coûts. Les conditions dans lesquelles cette information statistique est mise à disposition des chercheurs sont importantes. Paul CHAMPSAUR indique que selon les échos qu'il reçoit des chercheurs, le service évolue de façon très positive. Par ailleurs, pour l'instant, il n'a pas l'impression que les enquêtes soient en train de diminuer.

Philippe CUNEO précise que le problème d'accès se pose pour des enquêtes basées sur des sources fiscales, par exemple pour les revenus des ménages.

Paul CHAMPSAUR souligne que toutes les statistiques publiques auront vocation à être accessibles aux chercheurs. Il ne sera pas toujours facile de transformer des statistiques administratives en statistiques publiques.

François VINCENT indique que l'ASP est une instance qui dépend de règlements européens et de bonnes pratiques européennes. Il serait donc intéressant de savoir ce qui est irréprochable, ce qui l'est un peu moins, et les sujets sur lesquels des progrès pourraient être faits, tant du point de vue méthodologique qu'en termes de gouvernance. Par ailleurs, si le Cnis fait appel à des statistiques privées, le problème du coût de mise à disposition de ces statistiques pourrait se poser, dès lors que leur production ne serait pas assurée par la statistique publique. Les acteurs concernés pourraient en effet demander à être rémunérés pour la production et/ou la diffusion de ces statistiques.

Enfin, concernant le comité du secret, François VINCENT s'interroge sur sa séparation du Cnis. Un problème d'accès aux données peut se poser, dans la mesure où les conditions de leur diffusion ne sont pas toujours précisément définies. A quel moment et dans quel contexte le Cnis discutera-t-il de ces questions ?

Charles EL NOUTY se félicite de tout ce qui peut améliorer la qualité statistique. Il observe toutefois une certaine dérive dans l'utilisation des données, même si elles sont de qualité. En matière de sécurité routière, un affrontement a eu lieu entre un laboratoire de recherche et une société de calcul mathématique. Les deux groupes de chercheurs partent de données officielles. L'un des deux a effectué une modélisation étonnante et les deux équipes aboutissent à des conclusions très différentes. Ce débat a eu lieu lors du dernier Bureau du Cnis, qui a décidé de ne pas étalonner les modèles mais les données. Mais, si un effort incontestable est fait en matière de labellisation et de qualité des données, il reste un problème sur leur utilisation par des personnes ou organismes qui ne sont pas nécessairement compétents en la matière. Charles EL NOUTY demande ce que compte faire l'ASP de ce point de vue. Il observe par ailleurs que Paul Champsaur n'a pas mentionné la statistique publique en matière de santé, domaine dans lequel Charles EL NOUTY indique avoir constaté également des analyses statistiques surprenantes.

Paul CHAMPSAUR explique que l'ASP est composée de neuf membres, nommés chacun par une autorité. Le Président de l'ASP est nommé par le Président de la République. Un membre de l'ASP est nommé par le Président du Sénat, un autre par le Président de l'Assemblée nationale, un par le Président du Conseil économique, social et environnemental, etc. Les moyens permanents de l'ASP sont par ailleurs réduits à deux personnes : Brigitte Bailly-Sainte-Cluque, et Dominique Marchand, rapporteur. L'ASP travaille en pleine intelligence avec le Cnis, l'Insee et les SSM. La gouvernance de l'Autorité de la statistique publique est satisfaisante, compte tenu notamment de la diversité des profils qui la composent. Le mandat de ses membres a une durée de six ans et n'est pas renouvelable. Il faut que l'ASP soit indépendante. Cette notion n'est pas si facile que cela à définir. L'ASP ne s'occupe pas des statistiques produites par des organismes privés : elle ne travaille que sur les statistiques produites par des organismes publics. L'ASP ne dira donc jamais rien de statistiques produites par des entités privées. Si un réseau d'agences souhaite

fournir des chiffres sur le marché du logement, par exemple, l'ASP n'aura pas vocation à en discuter. Les statistiques publiques ont vocation à être accessibles de façon quasiment gratuite. Lorsqu'un chercheur souhaite travailler sur un fichier de données individuelles, il existe un coût, même si celui-ci est faible. Il est, en France, de l'ordre du quart de ce que l'on observe dans le nord de l'Europe. Paul CHAMPSAUR considère donc qu'il ne s'agit pas d'un sujet de préoccupation.

Philippe CUNEO souligne que la principale modification apportée par le projet de décret vise à tirer la conséquence du fait que le comité du secret est institué de façon indépendante dans la loi, qui ne le place pas sous l'autorité du Cnis. Pour le reste, la mise à disposition des statistiques n'est pas prise en compte par le comité du secret dans la mesure où cette question ne fait pas partie de ses attributions. Si cet aspect posait problème, il conviendrait de définir qui doit le prendre en compte. Pour l'heure, les modalités de diffusion sont largement définies par les producteurs de statistiques mais rien n'empêche le comité du secret de formuler un avis sur ces questions.

Paul CHAMPSAUR précise que les utilisateurs font ce qu'ils souhaitent des statistiques publiques. L'ASP n'a pas le pouvoir de normaliser l'utilisation, bonne ou mauvaise, des statistiques, par exemple par les chercheurs. Une telle volonté serait d'ailleurs vaine. L'ASP a l'intention de s'intéresser aux statistiques de sécurité routière. Si les chercheurs en tirent des données contradictoires, c'est leur affaire.

Le secteur de la santé a vocation à entrer pleinement dans le dispositif de la statistique publique. Il ne s'agira sans doute pas du secteur le plus facile à traiter mais l'Autorité de la statistique publique entend s'y intéresser, en commençant par la caisse d'assurance maladie. On n'aboutira pas immédiatement, toutefois, à une situation satisfaisante.

Charles EL NOUTY précise que le danger réside dans la torsion de données labellisées pour aboutir à des conclusions inexactes. Des articles de recherche ou des résumés pourraient conduire à de gros titres erronés, qui mettent en avant la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT ne voit pas comment, en régime démocratique, l'on pourrait interdire à qui que ce soit d'interpréter des chiffres.

Charles EL NOUTY précise que le danger réside dans la torsion de données labellisées pour aboutir à des conclusions inexactes. Des articles de recherche ou des résumés pourraient conduire à de gros titres erronés, qui mettent en avant la statistique publique.

Benoît ROBIN remercie le Président Champsaur pour sa présentation des missions de l'Autorité de la statistique publique devant le Bureau. Il rappelle que des débats ont eu lieu au sein du Cnis à propos de la labellisation. Il peut exister des nuances et différentes appréciations de certaines expériences qui sont lancées, concernant par exemple la mesure du prix des logements. CGT-Force Ouvrière est attentive à la façon dont est lancée l'expérimentation dans ce domaine. En ce qui concerne ce dispositif, la CGT-Force Ouvrière souhaite qu'il existe une complémentarité entre les différentes sources statistiques. Le syndicat est profondément attaché à la statistique publique. Plusieurs questions se posent néanmoins à propos de la labellisation. Lorsque des entités qui ont des missions de service public élaborent des statistiques qui apportent des éclairages nouveaux par rapport aux statistiques publiques disponibles, ce travail présente un intérêt manifeste. Celui-ci ne pose par exemple pas de difficulté en ce qui concerne l'Acoss. En revanche, la labellisation d'autres données pourrait présenter des dangers dans la mesure où l'assimilation, dans le grand public, de la labellisation d'une donnée statistique et d'un organisme ne sera pas évidente. Cela soulève des questions en termes de visibilité et de crédibilité, à terme, pour l'ensemble du dispositif. Benoît ROBIN souhaiterait également des précisions sur ce qu'envisage l'ASP du point de vue de la procédure qui pourrait être mise en place en matière de labellisation. Lorsque l'ensemble de la gouvernance de la statistique a été refondue autour du Cnis et de l'ASP, des interrogations ont surgi quant à l'articulation des travaux de ces deux entités. L'intervention de Monsieur Champsaur n'y répond pas, pour l'essentiel. Il reste notamment à préciser qui décide en la matière.

Faisant par ailleurs référence au courrier adressé à Jean-Pierre DUPORT par Denis Durand, Benoît ROBIN indique que les organisations syndicales ont eu le sentiment que l'Autorité de la statistique publique aurait pu réagir, au cours des derniers mois, compte tenu de l'utilisation de certaines données dans les médias. Aussi se réservent-elles la possibilité d'interpeller l'ASP.

Jean-Pierre DUPORT revient sur le courrier de Denis Durand, dont il cite un extrait : « *en ce qui concerne la "labellisation" des sources administratives en vue de leur utilisation à des fins statistiques, la CGT souhaite rappeler*

sa demande d'une démarche prudente en la matière. La règle générale est en effet que le coût de l'adaptation de ces données à un usage statistique peut être élevé ; leur exploitation ne doit pas conduire à réduire les moyens indispensables à la réalisation d'enquêtes qui ont sur les sources administratives, l'avantage d'avoir été d'emblée conçues pour répondre aux besoins de la statistique publique ». La question évoquée par Benoît Robin est également évoquée dans le courrier de Denis Durand, qui mentionne « les déclarations du ministre de l'intérieur se réclamant à tort d'informations fournies par l'Insee, qui ont conduit cet été quatre confédérations syndicales à alerter le Président de l'ASP ».

Prenant l'exemple des chiffres relatifs au nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi, **Paul CHAMPSAUR** convient que la communication de chiffres peut toujours faire l'objet d'interprétations que l'on peut juger inadéquates. La presse et le grand public reçoivent ces chiffres comme ceux du chômage. Or il ne s'agit pas des chiffres du chômage même s'il existe une corrélation entre ces chiffres et ceux du chômage, établis par l'Insee. L'ASP va s'efforcer de remédier à cette situation mais cela ne sera pas simple, car l'Autorité n'a aucune prise sur les interprétations de la presse et du grand public.

Jean-Philippe COTIS note qu'il existe aussi, dans certains ministères, des services de statistiques publiques que les ministres oublient de consulter.

Paul CHAMPSAUR fait observer que les commentaires publics, concernant les chiffres ou les déclarations faisant référence à des chiffres non liés au sujet dont il est question sont fréquents, plus encore à l'approche des élections. L'ASP n'a pas à réagir systématiquement à ces interprétations. Il appartient d'abord aux services statistiques producteurs de données de rappeler ce qu'il en est, si nécessaire, comme l'Insee l'a fait suite aux déclarations du ministre de l'intérieur concernant les élèves étrangers et l'échec scolaire. Il arrive également aux ministres des finances d'affirmer des choses qui ne sont pas parfaitement étayées par les chiffres, par exemple en matière de fiscalité. Il n'est pas question que l'ASP intervienne, car les lignes sont extrêmement difficiles à tracer. Il ne faut donc pas s'attendre à des interventions fréquentes de la part de l'Autorité de la statistique publique en la matière. Lorsqu'une statistique est manifestement citée à tort, il appartient au service statistique producteur de données de le dire. Les compétences de l'ASP sont limitées.

Jean-Marc VANLERENBERGHE indique qu'il ne connaissait pas, avant la présente réunion, l'existence de l'ASP. Il s'interroge sur l'utilité de telles autorités, dont le nombre se multiplie. Les acteurs et citoyens sont submergés de toutes parts d'informations que les journalistes répercutent souvent sans les vérifier. Cela aboutit à la diffusion d'informations fausses ou mal interprétées. L'Autorité de la statistique publique devrait rappeler quelques règles à ceux qui les publient.

Paul CHAMPSAUR précise que si ceux qui les publient font mal leur travail, il appartient au Cnis et à l'ASP d'intervenir. Les interprétations inadéquates de ces chiffres sont autre chose.

Jean-Pierre DUPORT observe que la création de l'ASP est intervenue à un moment qui correspondait à la première crise de la statistique grecque, c'est-à-dire lors du changement précédent de majorité en Grèce. On s'est alors aperçu que les statistiques grecques étaient largement douteuses. Eurostat a, en conséquence, décidé de procéder à un examen des dispositifs statistiques nationaux par des « pairs ». En France ceci a notamment conduit à suggérer que celle-ci veille à l'indépendance du système de statistique publique (le directeur général de l'Insee étant nommé en conseil des ministres). La France a répondu à cette interrogation en précisant que l'Insee ne serait pas transformé en entité indépendante (hypothèse envisagée dans d'autres pays de l'Union européenne). Il a été décidé de créer une instance chargée de veiller à l'indépendance de la statistique publique. Telle est la mission essentielle de l'ASP, le Cnis ayant une fonction d'interface entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique. En l'état actuel des choses, le Cnis n'est pas le garant du sérieux scientifique des exploitations qui sont faites à partir des données publiées, y compris par le ministre de l'intérieur.

Charles EL NOUTY estime qu'il ne serait pas aberrant d'écrire quelque chose invitant à veiller à la véracité des chiffres.

Paul CHAMPSAUR s'étonne de cette formule et demande à quels chiffres Charles El Nouty fait référence.

Charles EL NOUTY propose aux trois acteurs de la statistique aujourd'hui présents de souligner la nécessité d'interpréter les données de façon sérieuse par une déclaration commune. Charles EL NOUTY indique avoir constaté

de nombreuses dérives dans l'utilisation de la statistique. Il plaide pour une démarche officielle qui invite à mettre en garde les utilisateurs des statistiques quant aux interprétations dont elles peuvent faire l'objet. Lorsqu'un journaliste publie des données erronées, il est utile que des personnes compétentes attirent l'attention du public sur les sources qui permettent de vérifier les informations auxquelles il est fait référence.

Jean-Pierre DUPORT estime que le Cnis peut contribuer à éclairer l'ensemble de ceux qui s'intéressent à la statistique publique. Il s'agit d'une priorité pour le secrétariat général du Cnis au cours des prochaines années.

Gilles POUZIN approuve la proposition de communication commune Cnis-Insee-ASP. Une telle communication serait l'occasion de rappeler aux journalistes la nécessité de faire attention à la façon dont ils manient les chiffres. Gilles POUZIN indique avoir participé en tant que responsable CFTC et en tant que journaliste aux Assises du journalisme, où de nombreux travaux sont menés sur la déontologie. Les principes de vérification ou d'enquête contradictoire ne sont pas toujours très bien respectés dans les rédactions, pour diverses raisons (manque de moyens, manque de formation, manque d'expérience, etc.). Ces principes et les précautions à observer dans l'utilisation des chiffres pourraient être rappelés à l'intention des « sources » des informations (hommes politiques, entreprises, etc.) de même que vis-à-vis des médias qui les relaient.

Jean-Pierre DUPORT indique que Denis Durand soulève deux autres questions dans son courrier. La première a trait aux ruptures d'embargo concernant des statistiques politiquement « sensibles ». Jean-Pierre DUPORT note, à titre personnel, que ces ruptures d'embargo ont été moins fréquentes depuis quelques mois en ce qui concerne les statistiques de l'Insee (par exemple en matière de chômage). Enfin, Denis Durand soulève le problème des moyens et rappelle le troisième principe du code européen des bonnes pratiques, affirmant la nécessité d'une adéquation des moyens des services statistiques aux missions qui leur sont confiées. L'ASP aura à s'interroger sur les moyens de tel ou tel service de statistique publique dès lors que leur niveau mettrait en péril la qualité des statistiques produites.

Paul CHAMPSAUR revient sur les règles d'embargo. Les statistiques publiques peuvent être fournies aux responsables politiques ou administratifs la veille de leur publication dans l'après-midi, sous embargo jusqu'à leur publication le lendemain matin (à 8 heures 45). Il serait grave que l'autorité publique ou administrative reçoive cette information bien plus tôt. Dans le cas des chiffres de l'Insee, les ruptures d'embargo qui ont eu lieu ne créaient un écart que de quelques heures. Il existe des statistiques tirées de fichiers administratifs dont le pouvoir politique dispose avec une plus grande avance. L'ASP n'a pas le pouvoir d'intervenir sur ce point. Le respect de la règle rappelée ci-dessus sera une des conditions pour que la statistique devienne publique. Ainsi, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi ne devra pas être transmis au pouvoir politique avant la veille au soir de leur publication. Manifestement, le pouvoir politique dispose aujourd'hui de ces données avec au moins une semaine d'avance. Si Pôle Emploi ne souhaite pas remplir cette condition, cette statistique ne deviendra pas une statistique publique.

Pour le reste, les règles en matière d'embargo varient d'un pays à l'autre. Au Royaume-Uni, l'embargo cesse à partir de minuit, ce qui permet aux responsables politiques de s'exprimer le matin même, avant la publication des chiffres. Paul CHAMPSAUR estime qu'il serait délicat que l'ASP fasse une publicité excessive pour dénoncer des ruptures d'embargo de quelques heures. Si une statistique de l'Insee faisait l'objet d'une rupture d'embargo de plus de quelques heures, impliquant que cette information a été connue du pouvoir politique en rompant le respect des règles du FMI que la France s'est engagée à respecter, l'ASP interviendrait.

A ce stade, Paul CHAMPSAUR n'a pas de mandat pour intervenir auprès du ministre de l'économie si l'un des chiffres est commenté à 7 heures 30, avant leur publication, ou la veille au soir. Si cette rupture intervenait de façon plus précoce, l'ASP réagirait.

Jean-Philippe COTIS indique que l'Insee a décidé de diffuser à compter de 7 heures 30 (c'est-à-dire plus tôt que ce qui était fait jusqu'à présent), le jour de leur publication, certaines statistiques afin d'éviter des ruptures d'embargo matinales. Néanmoins, il existe encore des situations de rupture d'embargo.

S'agissant de la question des moyens, **Paul CHAMPSAUR** précise que l'ASP n'a pas la vocation ni la compétence pour intervenir dans les discussions budgétaires liées aux différentes composantes du système statistique. Elle ne peut juger que les résultats. Si des statistiques jugées importantes par les instances du Cnis, notamment, ne pouvaient plus être produites faute de moyens, il y aurait lieu de réagir. L'ASP ne réagirait que si des réductions de moyens avaient pour conséquence de réduire de manière significative la production de statistiques.

Jean-Pierre DUPORT remercie Paul Champsaur pour cet échange éclairant et très intéressant.

Il se félicite également du courrier que le Président de l'ASP a adressé au garde des sceaux, relatif à la collecte d'information sur les prix de l'immobilier par les notaires. On voit bien les avantages que les notaires de province peuvent tirer de l'entrée dans le champ de la statistique publique (par la mesure législative prise il y a quelques mois) et les craintes qu'ils ont d'être placés dans une situation peu confortable vis-à-vis des agents immobiliers. Le dialogue se poursuit avec le Conseil supérieur du Notariat et avec la Chancellerie. Jean-Pierre DUPORT espère que cette réflexion pourra aboutir à un projet de décret plus satisfaisant.

2. Travaux 2011-2012 des commissions – Présidents et rapporteurs de commissions

a. Commission démographie et questions sociales

Françoise BOUYGARD indique que la commission « démographie et questions sociales » s'est réunie à deux reprises en 2011. Lors de sa réunion du 19 octobre, la commission est revenue sur des activités « classiques » comme le suivi des avis dans le cadre du programme de travail 2011, présenté par Fabrice Lenglard, nouveau rapporteur de la commission. Un point a été fait sur les recommandations du rapport Vorms. Pour le reste, la réunion a porté sur deux thèmes principaux : le pouvoir d'achat et l'indice des prix.

S'agissant du pouvoir d'achat, la discussion s'est décomposée en quatre temps. Fabrice Lenglard a d'abord présenté les concepts autour de la notion de pouvoir d'achat, délimitant notamment les frontières de la macroéconomie et de la statistique sociale. Cette introduction, particulièrement pédagogique, a permis dans un deuxième temps de situer la statistique publique du point de vue de la mise en œuvre des recommandations du rapport Quinet. Un point a également

été fait sur les suites du rapport Stiglitz. Un troisième point a porté sur le plan de communication de l'Insee sur les questions de pouvoir d'achat et d'indice des prix. Françoise Dussert a présenté le plan de communication et les modifications intervenues sur le site Internet de l'Insee concernant l'indice de pouvoir d'achat et l'indice des prix. En quatrième lieu, une discussion s'est ouverte avec un journaliste du *Figaro Economie*, qui a fourni son point de vue sur ce plan et sur le site de l'Insee. Ce dernier a formulé des compliments mais aussi des critiques, dont Françoise BOUYGARD a retenu trois idées maîtresses : la nécessité d'être pédagogique ; une demande d'exhaustivité et de vérité ; une demande de proximité. Le journaliste a expliqué qu'il souhaitait avant tout, en tant que citoyen et en tant que journaliste, « jouer » lui-même avec les statistiques. Il s'est dit intéressé, notamment, par l'outil permettant de travailler sur certaines données pour produire l'information dont il a besoin pour un article. Il a également formulé la demande d'une approche assez fine, par catégorie socio-professionnelle ou type de famille, afin que chaque individu puisse se situer dans une analyse plus globale du pouvoir d'achat. Françoise BOUYGARD voit, sur ce point, un lien avec une discussion précédente dans la mesure où la meilleure façon de pouvoir tordre le cou à un usage détourné, voire mensonger, de données statistiques est de permettre d'accéder facilement aux données exactes.

Un autre temps important de la commission fut consacré à l'indice des prix, avec trois temps forts. D'abord a eu lieu une présentation de l'évolution méthodologique de l'indice par Patrick Sillard, de l'Insee.

Françoise BOUYGARD indique avoir retenu que la refonte de la construction de cet indice est indispensable, du fait notamment de pratiques commerciales plus complexes, ce qui est le cas par exemple dans le domaine des transports. La multiplication des références est également un problème, pour des produits plus usuels tels que le vin. La construction de l'indice devient ainsi plus difficile et Patrick Sillard a expliqué de quelle façon l'Insee entendait améliorer la construction de cet indice. Dans un deuxième temps, la discussion s'est concentrée sur l'enquête expérimentale visant à utiliser des données de caisse des supermarchés et hypermarchés pour concourir à la construction de cet indice. Cet aspect a fait l'objet d'une discussion assez nourrie au sein de la commission. Françoise BOUYGARD en a conclu que la commission était favorable à l'expérimentation, même si des limites et des risques ont été énoncés, notamment par Denis Durand. La commission suivra les résultats de cette expérimentation avant de dire s'il convient de dépasser ce stade.

Jean-Pierre DUPORT se dit attentif au suivi des rapports, notamment du rapport Archambault sur les associations. Il réagit donc vivement lorsque l'Insee tend à l'oublier. Jean-Pierre DUPORT compte par ailleurs sur la commission pour faire pression sur la DGFip en vue de l'utilisation du fichier Filocom. Enfin, il agrée l'ouverture d'un nouveau champ d'investigation pour la commission, celui de la culture et des loisirs. Il faudra veiller à la bonne coordination avec la commission « service public » sur ce domaine. Il n'est pas anormal que la commission chargée des questions sociales se préoccupe d'activités sociales qui contribuent à l'équilibre de la personne. Une coordination devra cependant être recherchée entre les travaux des deux commissions.

Benoît ROBIN indique la nécessité d'une réflexion spécifique sur l'outre-mer sur la question de la mesure des prix et du pouvoir d'achat. Ce point lui paraît déterminant dans le contexte actuel. Il serait appréciable de préciser les choses dans l'avis n°6, en termes de temporalité.

Concernant l'expérimentation sur l'utilisation des données de caisse, **Roxane SILBERMAN** demande si la commission peut situer cette expérience au regard de ce qui est fait à l'étranger dans le même domaine.

Fabrice LENGART indique que cette expérimentation ne fait pas de la France le premier pays à s'intéresser à ce type de données. D'autres pays européens sont sur la même voie, notamment les Pays-Bas. La France s'inscrit donc dans un courant qu'il semble important de suivre. Cette expérimentation permet aussi à la France de dialoguer avec ses partenaires européens en connaissance de cause.

Pierre-Yves GEOFFARD fait référence à l'avis 1 de la commission, qui porte à la fois sur la pauvreté monétaire, l'indice des prix à la consommation et les flux migratoires, ce qui constitue des sujets distincts. Il suggère, par souci de cohérence, de porter l'alinéa 3 dans l'avis 4.

S'agissant de Filocom, **Françoise BOUYGARD** indique que la commission a fait le point sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport Vorms. Monsieur Jacquot a indiqué qu'en ce qui concerne Filocom, la DGFIP a fait part de son accord de principe pour la fourniture d'un fichier anonymisé et de données agrégées pour un public plus large qu'actuellement.

Sylvain MOREAU précise que les travaux se sont poursuivis sur les conditions d'anonymisation. Leurs conclusions ne sont pas tout à fait satisfaisantes du point de vue de l'utilisation des données à un niveau géographique fin.

Philippe CUNEO ajoute que le bureau de la statistique de la DGFIP est devenu SSM. L'Autorité de la statistique publique avait demandé à la DGFIP, en même temps qu'elle rendait un avis positif, de s'engager à résoudre un certain nombre de problèmes tels que ceux évoqués à propos de Filocom. Le directeur général des Finances publiques vient de répondre au Président pour lui apporter des assurances en ce sens.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il saisira le Président de l'ASP s'il y a lieu.

b. Commission « territoires »

Jean-Marc VANLERENBERGHE indique que la commission « territoires » a organisé une rencontre le 16 novembre dernier avec la commission « environnement et développement durable » autour des indicateurs territoriaux de développement durable. 150 personnes venant d'horizons très divers (acteurs locaux, chargés de mission de développement, syndicalistes, consultants, chercheurs, représentants d'associations...) ont participé à cette rencontre. Les débats ont été nombreux, après des témoignages, souvent assez spécialisés, provenant de communautés urbaines, de départements ou de grandes agglomérations. Il est ressorti de ces débats qu'il existait un appétit incontestable pour des indicateurs dans le domaine du développement durable. Il doit s'agir d'indicateurs « phares », intelligibles par tous et si possible géolocalisables afin de permettre une utilisation locale de ces statistiques, ce qui renvoie au maillage par carreau de ces données. Les données de base pourraient ainsi porter sur l'environnement mais aussi sur le champ social, sur des éléments économiques ou encore sur les transports.

Un débat s'est engagé sur ces données. En matière de transport, par exemple, la commission cible les trajets domicile-travail mais a rappelé qu'il fallait tenir compte d'autres types de déplacements consommateurs de CO₂. Elle a relevé que des données manquaient en termes d'occupation foncière du territoire de même qu'en matière de consommation énergétique des logements. La commission a évoqué de nombreux indicateurs de complément, qui vont de l'intensité du lien social à la biodiversité en passant par le savoir et la culture. Elle s'est ainsi éloignée de données aisément mesurables mais ces points de vue ont été exprimés compte tenu de leur importance au regard des concepts du développement durable. Enfin, la commission a estimé qu'il fallait obtenir des informations à des niveaux géographiques plus fins en ce qui concerne le budget des ménages, les revenus de la population et les indices de pauvreté (même si les données de l'Insee offrent des possibilités d'approfondissement). La politique de la ville est en effet à la veille de certains changements qui vont notamment toucher ses périmètres d'application. Les

données précises font souvent défaut alors qu'il serait nécessaire de mesurer l'évolution de ces politiques dans le temps.

Sylvain MOREAU précise qu'une question posée en commission a porté sur les indicateurs dits « composites ». Des réserves ont notamment été émises par des statisticiens du point de vue des méthodes de pondération et d'agrégation.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il serait bon que les commissions « territoires » et « services publics et services aux publics » travaillent de façon coordonnée sur l'accessibilité des services publics, en particulier pour les personnes handicapées. Peut-être faut-il constituer un groupe de travail sur cette question. L'application de la loi de 2005, avant 2015, risque en effet de poser de sérieuses difficultés et peut-être des clarifications sont-elles à apporter quant à la connaissance des phénomènes. Par ailleurs, la mise en œuvre du carroyage lui paraît un élément essentiel.

Jean-Philippe COTIS souligne que des progrès importants sont faits sur cette question du carroyage – au regard de laquelle l'Insee n'est pas en retard.

Roxane SILBERMAN note qu'il a été fait référence à la question de l'intensité du lien social. Il existe depuis longtemps, à l'étranger, des enquêtes sur ce sujet, adossées à des méthodologies bien établies, notamment du point de vue de l'utilisation des réseaux sociaux. Ces enquêtes sont souvent chères et si des expérimentations existent en France, il s'est avéré difficile, jusqu'à présent, de monter de telles enquêtes en France. Sans doute une interface est-elle nécessaire entre la recherche et la statistique publique.

c. Commission « entreprises et stratégies de marché »

Lionel FONTAGNÉ indique que les deux séances qui ont eu lieu en mai et en novembre dernier ont été très suivies et que le public y a soulevé d'intéressantes questions. Le premier thème, important pour les entreprises, est celui de la simplification administrative. Les conclusions des Assises de la simplification administrative ont été rappelées.

Des initiatives, souvent assez techniques, ont été prises, visant à réduire la charge de réponse des entreprises et à éviter de leur poser plusieurs fois la même question ou que la fourniture des renseignements souhaités ne leur prenne trop de temps. La commission a rappelé la nécessité de gérer la tension qui peut exister entre cette volonté de réduire la charge de travail administrative et la volonté de maintenir la qualité des statistiques collectées.

La commission a également travaillé sur la question des tickets de caisse. Ces données sont couramment utilisées, notamment en Amérique du Nord. Les moyens informatiques permettent d'en tirer de très nombreuses informations. Les avantages de la prise en compte de ces informations ont été présentés, en particulier en termes de détail des informations fournies. Il a été rappelé qu'il était ici question de la partie de l'indice des prix correspondant au poids de la grande distribution dans les achats. Il n'est pas question de remplacer l'ensemble de la collecte par ce système. Ce faisant, la statistique publique s'appuie sur des sources à caractère privé, ce qui soulève deux questions quant à la qualité de ces informations à caractère privé :

- certains produits ne sont pas couverts par les codes-barres ou peuvent avoir un code-barres différent d'une grande surface à une autre (auquel cas de tels produits ne pourront pas être pris en compte) ;
- quelle est la pérennité de la disposition des grandes surfaces à fournir cette source statistique au système statistique ?

Un représentant de grande surface était présent et a assuré la commission de l'inclination naturelle des grandes surfaces à fournir ces données. En conclusion de ces travaux, la commission a estimé qu'il était opportun de procéder à l'enquête expérimentale d'utilisation des données des grandes surfaces.

La commission a ensuite débattu du recensement agricole, sujet sur lequel elle s'est félicitée de la grande qualité des travaux et de la rapidité de diffusion.

Enfin, elle s'est intéressée à un domaine beaucoup moins consensuel, concernant le système productif et la façon dont celui-ci peut répondre à la mondialisation de façon compétitive. Il s'agit évidemment d'un sujet complexe et éminemment politique, qui peut donner lieu à des divergences entre le pouvoir politique (qui souhaite des statistiques d'un certain type), les organisations syndicales (qui entendent disposer d'un certain nombre de ces statistiques) et la statistique publique, qui veut s'organiser en conséquence. En outre, le pouvoir politique a pu suggérer des mesures de promotion de la compétitivité au regard desquelles il serait utile de disposer d'éléments d'évaluation.

Trois thèmes découlent de ces diverses préoccupations :

- les filières de production et les statistiques par filière ;
- la globalisation des chaînes de valeur ajoutée ;
- la question des pôles de compétitivité.

La commission a examiné l'enquête sur la filière automobile et les pôles de compétitivité, ainsi que celle portant sur les chaînes mondiales de valeur ajoutée. Cette enquête démarre tout juste.

S'agissant de la représentation du tissu productif par filière de production, il s'avère difficile de définir, sur le plan économique, une filière de production. La commission a commencé par discuter de la filière automobile, qui n'est pas le cas le plus complexe. La discussion avec les professionnels a été animée, ces derniers estimant qu'il s'agissait de collecter des données déjà disponibles.

Concernant l'enquête sur les chaînes de valeur, les divergences ont été moins importantes mais Lionel FONTAGNE souligne qu'il faut faire un usage prudent de telles données puisqu'elles ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques. En outre, il ne s'agit pas de la seule façon de collecter des informations sur la mondialisation. La commission a estimé qu'il serait utile de faire un état des lieux, en 2013, de toutes les statistiques pouvant être utilisées sur ce thème.

Enfin, s'agissant des pôles de compétitivité, la commission a estimé heureux que la statistique publique s'intéresse à l'évaluation économique des pôles de compétitivité, qui existe depuis septembre. Elle a rappelé qu'il était nécessaire de limiter l'utilisation de ces données à des fins statistiques.

La commission aurait souhaité pouvoir travailler cette année sur des thèmes qui n'ont pu être qu'effleurés ou différés. Il existe une demande répétée sur la question du profilage, qui requiert un travail plus approfondi. Il se pose aussi la question du commerce extérieur, en lien avec la réforme de la collecte des statistiques au niveau intra-communautaire. La question du tourisme constitue aussi un sujet important. Le tourisme constitue un des secteurs qui fonctionnent encore très bien en France. La commission aurait souhaité travailler sur la responsabilité sociétale des entreprises. Elle devra également se pencher plus avant sur le rapport Archambault, pour sa partie relative aux entreprises et sur le rapport Valentin relatif au microcrédit, notamment sous l'angle de la trajectoire des entreprises.

Jean-Philippe COTIS indique que dans les négociations européennes relatives aux statistiques de commerce extérieur l'Insee souhaite conserver un système « Intra-Stat » suffisamment informatif pour que cette source puisse continuer d'être utilisée. Eurostat se montre néanmoins très soucieux de rationaliser tout ce dispositif. Pour l'instant, rien n'est fait. Jean-Philippe COTIS estime qu'il faudrait au moins conserver un des deux outils que sont Intra-Stat et Extra-Stat. L'Insee a demandé un surcroît d'investigation afin de ne pas perdre d'informations.

Jean-Pierre DUPORT indique que si les Présidents de commissions ont des idées quant à la constitution de groupes de travail sur la question de l'accessibilité et du handicap, leurs propositions seront les bienvenues. Un sujet tel que la responsabilité sociale des entreprises pourrait également justifier la création d'un groupe de travail.

Patrick DUCHÂTEAU souscrit à cette proposition concernant la constitution d'un groupe de travail *ad hoc* sur la responsabilité sociale des entreprises. S'agissant de la simplification administrative, un groupe de travail très intéressant s'est réuni à l'Insee, sous la présidence de Monsieur Chapron. Le Medef est beaucoup plus soucieux de la qualité de l'information statistique que de la charge de travail statistique qui pèse sur les entreprises. Pour avoir mené une enquête auprès d'un certain nombre d'entreprises, Patrick DUCHÂTEAU indique que la charge de travail qu'implique la statistique publique est relativement faible. Elle est plus importante pour la statistique privée, notamment en lien avec la statistique professionnelle. Patrick DUCHÂTEAU indique avoir suivi le dossier des filières par l'intermédiaire de la FIEV (fédération des équipements de véhicules). Il estime qu'il serait intéressant qu'une concertation plus importante ait lieu entre les organisations syndicales ou les fédérations qui disposent d'informations, la DGCis et les responsables politiques qui souhaitent disposer d'informations en vue de lancer des politiques. En ce qui concerne le commerce extérieur, Patrick DUCHÂTEAU estime qu'il serait souhaitable de conserver une information assez fine.

Jean-Philippe COTIS note qu'il était frappant de constater, dans le débat qui a eu lieu au niveau européen, que la France n'était pas le seul pays à juger ce travail important. Un groupe de pression assez large devrait se constituer autour de cette question.

Lionel FONTAGNÉ observe que l'on s'interroge sur la divergence des pays dans la zone euro et que l'on s'aperçoit que cette divergence provient essentiellement du commerce intra-communautaire. Il apparaît aussi que la compétitivité se mesure à un niveau microéconomique très fin. Dans ce contexte, affirmer que l'on revient en arrière est incompréhensible pour les chercheurs.

François VINCENT note qu'il n'existe pas de consolidation homogène des statistiques sectorielles, lesquelles peuvent beaucoup varier d'un secteur à un autre. Il pourrait exister une vue d'ensemble, y compris au plan sectoriel, en identifiant les secteurs pour lesquels il existe moins de statistiques. Il serait utile d'explorer ce sujet.

Jean-Pierre DUPORT estime que les membres de la commission pourront formuler des propositions sur ce point.

d. Commission système financier et financement de l'économie

Jean-Paul POLLIN indique que la collecte du microcrédit est lancée par la Banque de France comme recommandé par le rapport Valentin. De premières statistiques devraient donc être rapidement disponibles sur le microcrédit personnel et le microcrédit professionnel.

Le groupe portant sur les statistiques bancaires par ligne de métier a été mis en place, ce qui constitue une très bonne nouvelle dans la mesure où les informations sont, pour l'instant, parcellaires dans ce domaine. Il s'agit aussi d'une voie d'entrée vers une meilleure connaissance du secteur bancaire. Plus le temps passe et plus ce secteur apparaît comme extrêmement opaque. On a par exemple assisté, ces dernières semaines, à des revirements importants, ne serait-ce que sur la question de la solvabilité. Certains, parmi lesquels l'Autorité de Contrôle prudentiel (ACP), ont estimé qu'il n'y avait aucun problème de capitalisation. Il est apparu que cette appréciation était pour le moins à nuancer. Sur la question de la liquidité, le système statistique est dans une situation de méconnaissance totale. Un intervenant s'est d'ailleurs félicité, lors d'une réunion de la commission, de constater qu'il était impossible, de l'extérieur, de calculer l'un des ratios de liquidité devant faire prochainement l'objet d'une régulation. Il faudra donc avancer sur cette question et Jean-Paul POLLIN trouve tout à fait anormal que les connaissances soient aussi limitées sur des éléments importants des statistiques bancaires. Manifestement, la profession ne souhaite pas faire plus de lumière sur cette question et l'Autorité de Contrôle prudentiel considère, en tant que régulateur, qu'elle n'a pas à produire des statistiques. Jean-Paul POLLIN se demande où l'on peut produire ces statistiques.

La commission a consacré l'essentiel de sa dernière réunion à la question du financement des PME. Les banques tiennent un discours évoquant un éventuel rationnement du crédit. Les entreprises mettent en avant, de leur côté, des problèmes de financement. Ces derniers jours, la presse écrite et audiovisuelle se fait l'écho de difficultés de financement des PME, dans des termes dont Jean-Paul POLLIN se dit très surpris. Il y aurait beaucoup à faire dans ce domaine, notamment du côté des journalistes, afin de reprendre des chiffres qui soient validés dans une certaine mesure, plutôt que de faire confiance à l'individu dont un ami a essuyé un refus après une demande de crédit. Jean-Paul POLLIN dit avoir entendu des choses extrêmement surprenantes. Il était par exemple reproché aux banques de ne pas faire crédit à des personnes en situation de découvert systématique. La Banque de France a consenti un effort important pour améliorer ses enquêtes et mettre celles-ci à la disposition d'autres acteurs, de façon groupée. Il est important, pour Jean-Paul POLLIN, que la statistique publique puisse faire respecter sa production. S'agissant du financement des PME, il est ressorti de la dernière réunion de la commission que, pour l'heure, rien n'était avéré en termes de rationnement du crédit. Il existe désormais des statistiques robustes sur cette question.

Jacques FOURNIER appuie les propos de Jean-Philippe Cotis concernant le compromis à trouver entre la qualité et la simplification administrative. Il faut disposer de données de qualité. D'un point de vue opérationnel, la proposition d'avis général 2012, dans son paragraphe 3, pourrait être nuancée. Jacques FOURNIER fait part de son accord avec de nombreux points évoqués par Jean-Paul Pollin. Si le directeur de l'ACP a estimé que les banques n'auraient pas de difficulté pour respecter le ratio de 9 %, c'est parce que tel est le cas au vu des projections disponibles. Jacques FOURNIER se dit prêt à discuter avec Jean-Paul Pollin pour examiner en quoi cela ne serait pas possible. S'agissant du *credit-crunch*, Jacques FOURNIER indique que les banques publient depuis quelques mois des statistiques sur les crédits aux PME, en encours et en production, ainsi que pour les TPE (entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros). Il faut distinguer ce qui relève de la demande et ce qui relève de l'offre. Or la notion de « rationnement de crédit » suggère un problème d'offre pris *a priori* pour hypothèse, même si rien ne l'étaye. Or il est souvent difficile de distinguer ce qui relève de l'offre et ce qui relève de la demande. A la fin du mois de septembre, les encours de crédit connaissaient encore une progression extrêmement forte. Il en était de même fin octobre. En rythme annuel, les crédits aux sociétés non financières progressaient de 5,5 % fin octobre. En rythme annuel corrigé des variations saisonnières, cette évolution est de + 4,8 %. On se trouve sur ce sujet face au problème d'interprétation évoqué précédemment : l'on peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. La France est en tout

cas le pays où les crédits aux entreprises ont augmenté le plus rapidement en 2011. Ils continuent de le faire. Le médiateur du crédit dispose de ces chiffres, qui sont également valables pour les TPE, même si seules des données trimestrielles sont disponibles pour les entrepreneurs individuels – pour lesquels on observe une décélération, due essentiellement à l'immobilier. Si le PIB trouve un chemin moins favorable que par le passé, il y aura logiquement une baisse de la demande de crédits d'investissement. Il sera intéressant de suivre les crédits de trésorerie afin de voir si les banques permettent aux entreprises de faire face à ces difficultés conjoncturelles.

Jean-Paul POLLIN rappelle qu'il y a eu un va-et-vient, du côté des autorités, sur la question de la solvabilité. Elles ont d'abord estimé qu'il n'y avait pas de problème avant de reconnaître la nécessité d'agir dans ce domaine. Fin septembre, les autorités ont considéré que les injonctions du FMI relevaient d'un complot international. Puis elles ont admis la nécessité pour les banques de se recapitaliser, leur assignant des objectifs en la matière.

e. Commission « services publics et services aux publics »

Pierre-Yves GEOFFARD indique que la commission « services publics et services aux publics » s'est réunie la semaine dernière sur le thème « dépendance et handicap ». Au cours de la préparation de cette réunion, il est apparu comme pertinent de traiter simultanément les questions de dépendance et de handicap. Le seuil administratif qui détermine les dispositifs de prise en charge de la dépendance et du handicap apparaît comme un vestige du monde où l'on travaillait à temps plein jusqu'à 60 ans (et plus du tout après cet âge). Les thèmes couverts par le sujet sont très larges, ce qui permettait difficilement d'envisager de les traiter en une seule réunion. Aussi la réunion de la commission du 6 juin devrait-elle porter une nouvelle fois sur le thème du handicap et de la dépendance. Les membres participant régulièrement à la commission expriment une demande récurrente visant à examiner les questions liées aux services publics de façon transversale, ce qui pourrait avoir du sens. C'est de ce point de vue qu'une articulation pourrait être recherchée avec la commission « territoires ». La question de l'accessibilité des services publics pourrait fournir un moyen de reprendre la thématique du handicap en définissant une perspective transversale.

S'agissant de la question de la dépendance, définie comme la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes ayant atteint l'âge de la retraite, il est apparu que cette perte d'autonomie avait plusieurs dimensions (sociale, économique, etc.), synonymes d'une difficulté de mesure. Sa prise en charge s'appuie sur une multiplicité de dispositifs (publics, nationaux et décentralisés mais aussi privés) dont la combinaison est particulièrement difficile à appréhender compte tenu de la nécessité de s'appuyer sur une combinaison de sources qui ne sont pas toutes cohérentes. Pierre-Yves GEOFFARD se dit soucieux de veiller à ce que la commission s'intéresse aux services publics et non au secteur public, dans la mesure où certains services publics s'appuient sur des producteurs privés (ce qui est manifeste dans le domaine de la santé). Il en est de même dans le domaine de la dépendance, avec une difficulté particulière pour mobiliser les opérateurs privés qui ne sont pas des producteurs de statistiques publiques. Une discussion intéressante a eu lieu sur ce thème, notamment avec une représentante de la FFSA (fédération française des sociétés d'assurance). L'assurance « dépendance » est fournie par différents types de sociétés d'assurance, dont la représentante a manifesté la volonté d'être associées à la réflexion quant aux statistiques qui seraient pertinentes, sans être réduite à une fonction de producteur de chiffres. En France, la statistique s'appuie sur des catégories telles que les groupes « iso-ressources », qui mesurent le degré de dépendance. Cela ne correspond pas du tout à la façon dont les assureurs définissent leurs contrats. Le marché de l'assurance étant mondial, les caractéristiques des contrats retiennent les catégories internationales, ce qui constitue un point de difficulté dans les collaborations susceptibles d'être initiées. Par ailleurs, pour un assureur privé, la qualité des statistiques peut être synonyme d'un avantage concurrentiel. Il peut donc être disposé à mettre certaines informations sur la table mais ce ne sera certainement pas le cas de toutes les données dont il dispose.

La nécessité de s'appuyer sur une multiplicité des sources conduit à recommander l'utilisation plus systématique de données de source administrative. Cette démarche peut toutefois présenter des limites, ce qui plaide pour la poursuite des enquêtes et pour la réalisation d'enquêtes longitudinales sur des cohortes, compte tenu des phénomènes observés. Il a été rappelé que certains territoires sont mal couverts, notamment les départements d'outre-mer. Enfin, la prise en charge de la dépendance s'appuie sur des dispositifs très décentralisés, ce qui est synonyme de difficultés quant à l'association d'opérateurs locaux tels que l'Association des Départements de France.

Jean-Pierre DUPORT souligne que le travail de la commission a permis de commencer à s'attaquer à des sujets tels que la sécurité ou encore la dépendance. Il est utile de défricher ainsi des terrains nouveaux.

f. Commission emploi, qualifications et revenus du travail

Béatrice SÉDILLOT indique que la commission « emploi, qualifications et revenus du travail » s'est réunie le 19 septembre dernier. Il s'agissait de la dernière réunion présidée par Raoul Briet, avec Sylvie Lagarde pour rapporteur. La commission est d'abord revenue sur le suivi de sujets qui avaient fait l'objet de débats lors des commissions précédentes. Pôle Emploi est intervenu pour présenter les statistiques sur les demandeurs d'emploi indemnisés qui avaient été mises en ligne sur son site. Des chercheurs s'étaient émus de la disparition de ces données, que Pôle Emploi s'était engagé à remettre (avec des enrichissements) pendant l'été et la commission s'est attachée à le vérifier. Certaines améliorations ont également été présentées et les membres de la commission se sont félicités de ce rétablissement de données relatives à l'indemnisation.

Pour la troisième année consécutive, les membres de la commission sont revenus sur le rapport de Foucauld de juin 2008. Il n'était pas question de passer en revue l'ensemble de ses préconisations (dont la plupart ont été concrétisées) mais plutôt de faire le point sur les études qui ont pu être menées en termes de trajectoire. Les travaux menés sur la base de l'appariement entre le fichier historique de Pôle Emploi et les DADS ont été présentés. Cet appariement expérimental a donné lieu à des études intéressantes présentées par la Dares. Cela a fourni l'occasion de discuter de l'intérêt de ce fichier pour l'analyse des trajectoires mais aussi de ses limites actuelles. Les membres de la commission ont conclu à l'intérêt d'une prolongation de cette expérience d'appariement de l'EFH avec les DADS sur une période plus récente et de façon plus régulière, notamment pour tirer parti de l'enrichissement du champ des DADS, qui permettent désormais d'obtenir des informations sur le secteur public.

Puis a eu lieu une présentation par Olivier Marchand des discussions en cours au bureau international du travail (BIT) et dans le cadre de la Commission Européenne sur la qualité de l'emploi. Des travaux d'élaboration d'indicateurs « multidimensionnels » sur la qualité d'emploi sont en cours et la commission a estimé qu'il était un peu tôt pour savoir de quelle façon le Cnis pouvait se saisir de ce sujet. Elle reviendra en 2012 sur l'opportunité de constitution d'un groupe de travail consacré à ce sujet, en fonction de l'avancée des travaux au plan international.

Enfin, la commission a évoqué le programme de travail 2012, en privilégiant quatre angles : un angle international, un angle local, l'évaluation des politiques publiques et la réponse à la demande sociale. Un point a été fait sur l'implication de l'Insee dans le groupe de travail européen ESSnet portant sur les nomenclatures socio-économiques européennes. Des travaux seront lancés au cours des mois à venir pour une durée de deux ans. L'Insee y sera fortement impliqué et la Dares y participera dans la limite de ses moyens.

Jean-Pierre DUPORT se dit très intéressé par les réflexions que mènera la commission sur les formes d'emploi. Ce sujet correspond d'ailleurs à une demande de la Cour des Comptes, qui avait invité le Cnis à travailler sur les services à la personne.

g. Commission « environnement et développement durable »

Sylvain MOREAU indique que la commission « environnement et développement durable » s'est réunie conjointement avec la commission « territoires ». La démarche de territorialisation des indicateurs du développement durable correspond à une démarche nationale qui a été présentée lors d'une commission du Cnis il y a un an environ. Ces indicateurs nationaux ont été élaborés lors d'une commission de concertation *ad hoc*, sous la Présidence du Conseil économique et social, à la demande du ministère, afin de suivre la stratégie nationale de développement durable. La question de l'articulation des travaux de cette commission de concertation avec ceux du Cnis s'est posée. Des indicateurs ont été définis pour accompagner la stratégie de développement durable 2010-2013. Il a été convenu de dresser, dans un an, un bilan de la pertinence et de la faisabilité de ces indicateurs. Par ailleurs, une enquête *ad hoc* devrait être lancée fin 2012 sur la performance énergétique des logements.

Benoît ROBIN indique avoir conscience du fait que d'autres travaux ont été menés, ici ou là, en 2011, sur les questions de développement durable, notamment avec les CESR (Conseil économique, social et environnemental régional). Il s'interroge sur le nombre de rencontres qui ont pu avoir lieu en 2011 sur les questions de développement durable. Il lui paraît délicat d'examiner les projets d'avis après ces nombreuses rencontres.

Sylvain MOREAU convient qu'il existe de nombreuses réunions en matière de développement durable. L'observatoire des emplois verts permet par exemple d'élaborer des préconisations sur ce qu'est un emploi « vert ». Même si le Cnis suit les résultats de ces réflexions, ses travaux sont d'une autre nature.

Jean-Pierre DUPORT ne voit pas pourquoi le Cnis ne dirait pas ce qu'il a à dire, même si d'autres réunions ont eu lieu.

h. Commission « Evaluation du recensement » (Cnerp)

Philippe CUNEO indique que la commission s'est réunie à deux reprises en 2011. Selon tous les échos reçus, elle remplit bien son rôle de lien entre les statisticiens et les collectivités locales. Concernant l'enquête « familles », la commission a commencé un travail visant à définir, avec les représentants des collectivités locales, quelles allaient être les restitutions personnalisées qui seraient faites. Une commune souhaitait conduire sa propre enquête sur l'utilisation de langue bretonne dans son territoire. Il a été indiqué que cette enquête passerait par le comité de label afin de respecter les règles statistiques en vigueur.

Un groupe de travail a été mis en place sur le répertoire informatisé des logements (RIL). Il a effectué une enquête auprès des correspondants du répertoire dans chacune des communes concernées. Ces derniers ont fait part d'un besoin de formation supplémentaire, même s'ils reconnaissent avoir déjà bénéficié de formations. Ils font part également d'un problème de reconnaissance dans leur propre commune. Un manuel est en cours de rédaction. Son plan a été validé par la Cnerp.

Enfin, le groupe de travail sur la rénovation du questionnaire du recensement de la population s'est réuni à trois reprises, autour de sujets thématiques, sous la présidence de Jean-Claude Frécon et de Chantal Cases. Il réunit 12 participants qui auditionnent différents interlocuteurs selon une logique thématique à chaque réunion : composition du ménage, l'emploi et l'activité, le logement... Quatre commissions thématiques doivent encore avoir lieu, dont celles qui correspondent aux questions qui avaient été soulevées sur la mesure de la diversité. Monsieur Denis Durand sera auditionné en fin de cycle et pourra ainsi formuler son avis de manière transversale.

3. Modalités de présentation des programmes de travail du Cnis

Philippe CUNEO rappelle que, traditionnellement, le programme de travail de l'année suivante était examiné dans les différentes commissions thématiques au printemps. De nombreux services statistiques ministériels ont estimé que ce moment intervenait beaucoup trop tôt. Aussi est-il proposé de décaler les choses de quelques mois et d'avoir une discussion sur le programme de travail de l'année à venir au cours de la séance automnale. Il est également envisagé d'effectuer une présentation rapide, au printemps, du programme de travail appelé à être mis en œuvre au cours de l'année. Toutefois, un comité du programme de travail du service statistique public sera mise en place sous la présidence du directeur général de l'INSEE afin de répondre de façon plus transparente aux demandes du Cnis. Il s'agit notamment pour ce comité de préciser qui mettra en œuvre les éléments de ce programme. Les questions posées autour de l'enquête « logement » montrent par exemple que la répartition du travail, parmi les différents producteurs de la statistique publique, est un point à traiter et susceptible d'évoluer. Il faudra donc vérifier que la mise en place de ce comité est compatible avec un examen et une discussion du programme de travail du Cnis à l'automne.

Par ailleurs, la loi a évolué et il est désormais demandé que chaque arrêté publié soit accompagné d'une étude d'impact. L'analyse de cette dernière requiert au moins deux mois. Or les arrêtés sont désormais publiés le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet ainsi que, de façon exceptionnelle, le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre de chaque année. Il existe donc une réelle difficulté pour faire paraître au mois de janvier l'arrêté qui liste les opérations de la statistique publique. Le Cnis est en contact avec le commissaire à la certification afin de bénéficier d'une dérogation à ce sujet et de pouvoir faire paraître l'arrêté le plus tôt possible en 2012.

Jean-Pierre DUPORT se dit d'accord pour une présentation des avant-programmes lors de la commission d'automne. Il se demande toutefois si ces séances ne seront pas trop chargées compte tenu de la nécessité qu'il y aura à travailler sur les projets d'avis.

Philippe CUNEO considère qu'à la condition de partager la réflexion thématique (qui aurait lieu au printemps) et l'examen des avis (à l'automne), ce dispositif pourrait fonctionner.

Jean-Philippe COTIS précise qu'il s'agira de « faire régner l'ordre dans la pénurie ». Les frais de fonctionnement de l'Insee, l'an prochain, seront en baisse sensible.

La séance est suspendue pour le déjeuner.

Liste des sigles manipulés par le Conseil National de l'Information Statistique (Cnis)

Sigle	Intitulé	Complément
ACFCI	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie	
APCM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers	
BdF	Banque de France	
CCDSHS	Centre Commun de Documentation en Sciences Humaines et Sociales	
CCIP	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris	
CFDT	syndicat Confédération Française Démocratique du Travail	
CFE CGC	Centre de Formalités d'Entreprises	
CFTC	Confédération des Travailleurs Chrétiens	
CGC	Confédération Générale des Cadres	
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises	
CGT	Confédération Générale du Travail	
CGT FO	Confédération Général du Travail - Force Ouvrière	
CnamTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Crest	Centre de recherche en économie et statistique	
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
DSED	Département des statistiques, des études et de la documentation	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
FFB	Fédération française bancaire	
Fnsea	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Médef	Mouvement des Entreprises DE France	
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales	Premier ministre
Sies	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
SocGEN	Société Générale	
SOeS	Service de l'Observation et des Statistique	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement Commissariat général au développement durable
SSP	Service de la statistique et de la prospective	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire